

L'Administration et le maintien du culte.

La surveillance des associations traditionnelles à caractère religieux ou de bienfaisance, dont il peut demander la dissolution aux autorités compétentes, pour infraction à leur programme ou à leurs statuts.

ARTICLE 19.- Le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Vice-Président en exercice, représente le Comité dans les actes de la vie civile. Il ne peut ester en justice qu'avec l'autorisation du Comité.

ARTICLE 20.- Le trésorier est chargé de la gestion des fonds constituant le budget de la Communauté, qui est alimenté par le produit :

- Des dons et quêtes,
- Des taxes israélites,
- Des revenus des biens Hekdesh,
- Des revenus des biens possédés en propre par la Communauté.

Il doit donner reçu de toutes sommes encaissées par lui, il paie les dépenses de la Communauté sur pièces visées par le Président.

Il doit tenir une comptabilité régulière de ses opérations.

ARTICLE 21.- Un mois au moins avant la clôture de l'exercice annuel, en cours, le Président du Comité de la Communauté remet le projet de budget de la Communauté pour l'exercice à venir, à Notre Mendoub qui le vise pour exécution.

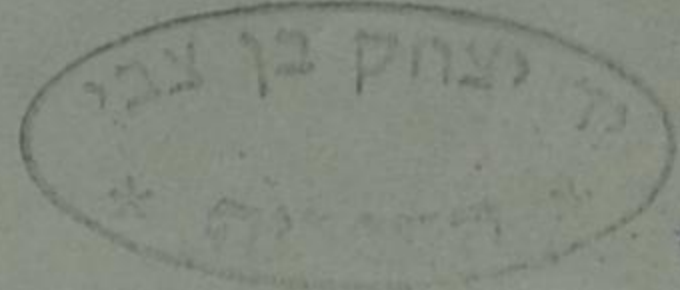
Ce visa ne pourra être refusé qu'au cas où les affectations budgétaires ne seraient pas conformes aux attributions du Comité telles sont définies à l'Art.18.

A défaut de réponse dans le délai de trente jours à dater du jour de sa présentation, le visa sera considéré comme acquis.

ARTICLE 22.- Le Comité publie chaque année un bulletin contenant un état détaillé des recettes et dépenses réellement effectuées. Un exemplaire en est remis à Notre Mendoub.

ARTICLE 23.- En cas de vacance, par suite de départ, décès, démission ou toute autre cause, le notable israélite qui a obtenu le plus de votes après le dernier élu de la liste, prend place de droit, dans le Comité de la Communauté. Son mandat prend fin en même temps que celui des autres Membres du Comité.

ARTICLE 24.- En cas de démission collective du Comité, il est procédé



à la désignation de nouveaux Membres selon les formes prévues au présent Dahir, à, la date fixée par le Président du Tribunal Rabbinique qui en avise préalablement notre Mendoub.

Le mandat du nouveau Comité est valable pour une durée de Trois ans.

ARTICLE 25.- Disposition transitoire.

Le Comité de la Communauté actuellement en exercices terminera le mandat de trois ans pour lequel il a été élu./.

Fait à Rabat le 21 Redjeb 1343

(15 Février 1925)

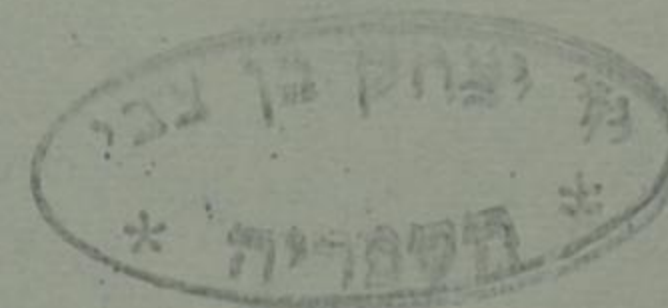
Vue pour promulgation et mise à exécution

Rabat, le 25 Février 1925.

Le Commissaire Résident Général,
de la République Française au Maroc
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Chérifienne:

Signé :

LYAUTEY./.



3.55

יצחק בן צבי
* הספרייה *

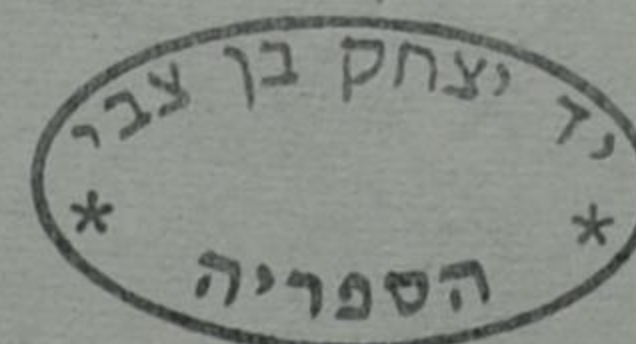
צילום מסמך

3.56

CONGRES JUIF MONDIAL
Bureau Nord-Africain
A L G E R

VOYAGE AU MAROC DE M. LAZARUS
(24 au 30 Mai 1954)

CONFIDENTIEL



Je viens d'effectuer un rapide voyage au Maroc au cours duquel je me suis rendu dans les communautés de Meknès, Casablanca, Rabat, Mazagan, où j'ai pris contact avec les présidents et membres des comités C.J.M. ainsi qu'avec de nombreuses notabilités juives et plusieurs responsables d'organisations.

Ce voyage avait particulièrement pour objet:

- d'étudier la situation actuelle au Maroc (en s'informant notamment de la puissance et de l'étendue du mouvement nationaliste musulman) pour déterminer ~~pour déterminer~~ les répercussions qu'elle pourrait avoir sur la position de la collectivité juive
- d'apprécier si le climat se prête à des interventions en faveur du judaïsme marocain sur le plan des réformes, et d'envisager d'autre part la ligne de conduite à adopter sur le plan de la sécurité.

CONTACTS

J'ai rencontré notamment les personnes suivantes:

A Meknès: MM. Elie Berdugo et Désiré Narboni, Président et Secrétaire Général du Comité local C.J.M.

A RABAT: M. Jacques Dahan, Secrétaire Général du Conseil des Communautés Israélites, Me. Charles Cohen, Président du Comité C.J.M. Une réunion de ce comité s'est tenue le 25 Mai. Y assistaient tous les membres, soit MM. Sicsie (Président honoraire), Amar, Amsellem, Conquy, Déry, Halioua, Perez.

A Casablanca: M. Z. Schulmann, Président du Comité Central Marocain du C.J.M., MM. S.D. Lévy, Président d'honneur de ce comité, Abou (Vice-Président). Une réunion du Comité C.J.M. de Casablanca s'est tenue le 26 Mai en présence des personnes ci-dessus mentionnées, ainsi que de Mme. Lévy (Présidente de la Wizo-Maroc, Murciano, S.H. Pinto, Alfonso Sabbah (tous membres du Comité).

MM. Blumenthal, Délégué pour l'Afrique du Nord du Département d'Organisation de l'Agence Juive, Haklai, responsable de la alya, Yair Douer, délégué du Département de la Jeunesse de l'A.J., Alfonso Sabbah et Edgard Guedj, responsables du Comité de coordination des Mouvements de Jeunesse juive.

M. Schulmann avait pris d'autre part l'initiative d'inviter le Dr. Benzaquen et M.J.R. Benazeraf (personnalités notoires) à un déjeuner au cours duquel nous sommes longuement entretenus de la situation.

A Mazagan, communauté d'environ 3.000 Juifs, visitée pour la première fois, où je me suis rendu en compagnie de M. Schulmann, s'est tenu le 27 Mai une réunion restreinte d'information, à laquelle participaient le président et les autres membres du Comité de la Communauté, ainsi que quelques notabilités locales. L'accueil le plus chaleureux nous a été réservé. J'ai fait un exposé sur les buts et les activités du C.J.M.

..//..